

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

Nr. 083/CPR/130701

1. Code d'identification unique du produit type: **FLEXcement® RAPID**

 2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:
FLEXcement® RAPID – Colle à carreaux à base de ciment C2 FTE S1
(Le numéro de lot est indiqué sur l'emballage)

 3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:
Colle à carreaux flexible pour murs et sols, application intérieure et extérieure, durcissement très rapide

 4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:
POLYTECHNISCH BEDRIJF BVBA/SPRL – P.T.B.-COMPAKTUNA®
INDUSTRIEPARK ZWIJNAARDE 6
9052 GENT – BELGIUM

 5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2: **Non applicable**

 6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V: **Système 3**

 7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée: **EN 12004+ A1:2012**
- Le **CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION (CSTC) (numéro de notification 1136)** a effectué des essais sous système 3 sur des échantillons remis par le fabricant en vue de déterminer la correspondance du produit aux critères C2
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée: **Non applicable**

 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	PND	EN 12004+A1:2012
Force d'adhérence : - adhérence après 6 heures - adhérence initiale après 28 jours	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$ $\geq 1 \text{ N/mm}^2$	
Durabilité de l'adhérence : -après action de la chaleur -après immersion -après gel-dégel	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$ $\geq 1 \text{ N/mm}^2$ $\geq 1 \text{ N/mm}^2$	
Emission de substances dangereuses	Voir MSDS	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

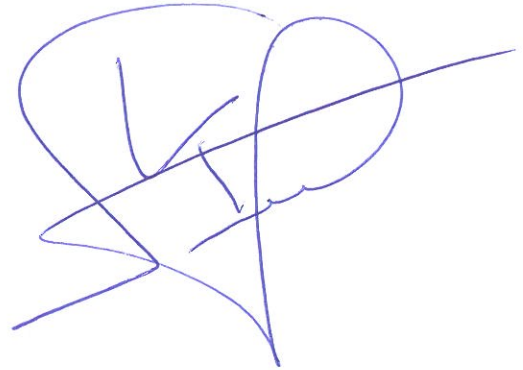
DÉCLARATION DES PERFORMANCES Nr. 083/CPR/130701

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

K. SMESSAERT, Directeur général
(nom et fonction)

GENT, 01/07/2013
(date et lieu de délivrance)



(signature)